



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 09-04-24

TARIFS MUNICIPAUX
- **SALLES**
COMMUNALES

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Avril 2024

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint - M. Philippe BRULON, 5^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, M. Gérard THIBAUD, Mme RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

Mme Alexandra DERVIN donne pouvoir à Mme Béatrice PIERRE ;

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER.

ABSENTS :

M. Jacques FLATIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme PIERRE

Vu l'avis favorable de la commission de finances,

Il est proposé pour les salles suivantes : Aunis, Pôle Culturel et Salle des Floralies, et pour toute réservation de 5 jours successifs d'appliquer une réduction de 50% sur la totalité de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs à compter du 12 avril 2024 comme suit :

SALLES COMMUNALES DE L'AUNIS

	<u>Les Goélands</u>	<u>Les Mouettes</u>	<u>Les Cigognes</u>	<u>Les Sternes,</u> <u>Les Bernaches</u> <u>Les Macareux,</u> <u>Les Aigrettes</u> (E1,E2,E3, E4)
	Grande salle RDC	Petite salle RDC	salle de réunion	
Associations de la commune				
Assemblée Générale, manifestations à entrées gratuites	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Organisation de manifestations à entrées payantes - à compter de la 2ème location dans l'année				
Tarif journée de 9h à 19h	240	360	240	180
Tarif journée + soirée de 9h à 2h	300	420		
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	155	205	155	120
Utilisation de l'office (forfait).	120	120		
Particuliers de la commune (résidents ou ayant des ascendants résidents)				
Forfait week-end : V a.m. 14h, S, D 18h	600	900		
Banquet, repas dansant, fête de famille...				
1 journée avec repas midi de 9h à 19h	360	480		
1 journée + soirée de 9h à 2h	400	520		
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	180	240		
Utilisation de l'office (forfait).	120	120		
Entreprises, agences immobilières, professionnels de la commune et syndicats copropriété de la commune				
Tarif journée de 9h à 19h	240	360	240	180
Tarif journée + soirée de 9h à 2h	300	420		
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	155	205	155	120
Utilisation de l'office (forfait).	120	120		
SALLES COMMUNALES DE L'AUNIS Hors Commune				
	<u>Les Goélands</u>	<u>Les Mouettes</u>	<u>Les Cigognes</u>	<u>Les Sternes,</u> <u>Les Bernaches</u> <u>Les Macareux,</u> <u>Les Aigrettes</u> (E1,E2,E3, E4)
	Grande salle RDC	Petite salle RDC	salle de réunion	
Associations hors commune				
Toutes manifestations : AG, repas dansant, vin d'honneur. réunion. exposition ...	600	720	600	430
Utilisation de l'office	170	170		
Particuliers hors commune				
Forfait week-end : V a.m. 14h, S, D 18h	840	1 080		
Banquet, repas dansant, fête de famille...				
1 journée avec repas midi de 9h à 19h	480	600		
1 journée + soirée de 9h à 2h	520	640		
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	240	300		
Utilisation de l'office (forfait).	120	120		

Entreprises, agences immobilières, professionnels et syndic copropriété hors commune				
Tarif journée de 9h à 19h	300	420	300	240
Tarif journée + soirée de 9h à 2h	360	480	300	240
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	205	300	240	180
Utilisation de l'office (forfait).	120	120		
Cautions - Aunis				
Caution salles Les Goélands et Les Mouettes	1 800			
Caution de l'office de l'Aunis	600			
Caution ménage de l'Aunis	240			
Caution autres salles de l'Aunis	600			

MAISON FORESTIERE		
	Commune	Hors commune
Associations		
Toutes manifestations : AG, repas dansant, vin d'honneur, réunion, exposition ...	gratuit	215
Particuliers		
Forfait week-end : V a.m. 14h, S, D 18h	550	800
Banquet, repas dansant, fête de famille...		
1 journée avec repas midi de 9h à 19h	240	480
1 journée + soirée de 9h à 2h	300	540
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	60	100
Entreprises, professionnels	120	240
Syndics copropriété	120	200

MAISON GUIEAU (salle de 19 places maxi)		
	Commune	Hors commune
Associations		
Réunion, AG ...	gratuit	120
Entreprises, professionnels	120	240
Syndics copropriété	120	200

SALLE BARBOT		
	Commune	Hors commune
Associations		
Réunion, AG ...	gratuit	120
Entreprises, professionnels	120	240
Syndics copropriété	120	240
Caution autres salles (*)	240	
Caution ménage autres salles (*)	120	

(*) Autres salles : Maison Forestière, Maison Guieau et Salle BARBOT

SALLE DES FLORALIES		
Associations	Commune	Hors commune
_ Toutes manifestations : AG, réunion, exposition ... à entrées gratuites	gratuit	800
_ Organisation d'une 1ère manifestation payante	gratuit	
_ Organisation de manifestations payantes - à compter de la 2ème location dans l'année		
_ Tarif journée de 9h à 19h	400	
_ Tarif journée + soirée de 9h à 2h	500	
_ 1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	260	
_ Utilisation de l'office	100	100
Particuliers		
Forfait week-end : V a.m. 14h, S, D 18h	1 200	1 680
Banquet, fête de famille...		
1 journée avec repas midi de 9h à 19h	720	960
1 journée + soirée de 9h à 2h	800	1 040
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	360	480
Utilisation de l'office (forfait).	120	120
Entreprises, agences immobilières, professionnels et syndicats copropriété		
Tarif journée de 9h à 19h	480	600
Tarif journée + soirée de 9h à 2h	560	720
1/2 journée de 9h à 13h ou de 14h à 19h	310	410
Utilisation de l'office (forfait).	120	120
Cautions Salle des Floralies		
Caution salle	1 200	
Caution de l'office	600	
Caution ménage	240	
PÔLE CULTUREL		
Associations tranchaises		
_ Assemblée Générale, manifestations à entrées gratuites	gratuit (caution 600€)	
_ Organisation d'une 1ère manifestation payante	gratuit (caution 600€)	
_ Organisation de manifestations payantes - à compter de la 2ème location dans l'année	600 (caution 600€)	
Entreprises, professionnels de la Commune		
A but lucratif	1 200€ (caution 1 200€)	
A but non lucratif	600€ (caution 600€)	
Syndics copropriétés	600€ (caution 600€)	
Particuliers (résidents)		
Cocktails, buffets froids...	Pas de location possible	

Associations, Entreprises, professionnels, CC SVL et organismes territoriaux - Hors Commune

A but lucratif	1 800€ (caution 1 800€)
A but non lucratif	1 200€ (caution 1 200€)
Syndics copropriétés	840€ (caution 840€)

Particuliers - Hors Commune

Cocktails, buffets froids...	Pas de location possible
------------------------------	--------------------------

SALE DE DANSE DES TAMARIS**Associations, Fédérations Sportives et organismes extérieurs à la commune**

Forfait horaire	24
½ journée (9h-13h et 14h-18h)	72
Soirée (19h-23h)	60
Journée complète (9h-18h)	144
Caution	600

SALLE OMNISPORTS**Associations, Fédérations Sportives et organismes extérieurs à la commune**

	Salle de sport ou dojo	Salle de sport et dojo
Forfait horaire	24	48
½ journée (9h-13h et 14h-18h)	72	144
Soirée (19h-23h)	60	120
Journée complète (9h-18h)	144	192
Caution	600	1 200

STADE MUNICIPAL**Associations, Fédérations Sportives et organismes extérieurs à la commune**

Forfait horaire	36
Caution	500

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Affiché le 15/04/2024.

Le Maire,

Serge KUBRYK
Signé électroniquement par Serge
Kubryk
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de La Tranche sur
Mer

Le secrétaire de séance,

Dominique RATHOUIN-LALLEMENT

